



**ESTIMATION DENTAIRE
VALABLE 6 MOIS**

Votre conseiller APRIL :
Chargé de Relation Client
Téléphone : 09 74 50 20 20 (appel non surtaxé)

Votre numéro de client :
69.82924.00 (A rappeler pour toute
correspondance avec nos services)

Votre identifiant Espace Assuré :
0013015075

Mr Filippo SUDANO

499 CHE DE LA TEYSSONNIERE
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

Lyon, le 5 octobre 2020

Monsieur,

Vous bénéficiez d'un contrat santé et je tiens à vous remercier de votre confiance.

Je fais suite à l'envoi de votre devis dentaire concernant Mr Filippo SUDANO.
En fonction des éléments communiqués, le montant total de l'estimation s'élève à 326,80 euros.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le détail de chaque acte :

Libellé prestation et dépense engagée en euros	Remboursement caisse d'assurance maladie	Remboursement APRIL Santé Prévoyance
	195,85	223,60
PFC Prot. Den. Remb. - Prothèse fixe céramique - Offre Libre PFC 1,00 1000,00	75,25	86,00
PFC Prot. Den. Remb. - Prothèse fixe céramique - Offre Libre PFC 1,00 400,00	7,53	8,60
PFC Prot. Den. Remb. - Prothèse fixe céramique - Offre Libre PFC 1,00 400,00	7,53	8,60
PFC Prot. Den. Remb. - Prothèse fixe céramique - Offre Libre PFC 1,00 400,00		
Autres frais non garantis (actes dentaires NR)		

Cette estimation est valable sous réserve de tout autre devis réalisé, en cours ou à venir et pour les dépenses et les remboursements du régime obligatoire indiqués ci-dessus, dans la mesure où le droit aux prestations est ouvert. Toute modification dans ces montants est susceptible de changer l'estimation.

Pour éviter l'avance des frais, je vous invite à présenter votre carte de Tiers-Payant auprès de votre dentiste afin qu'il effectue une demande de prise en charge.

Je reste à votre entière disposition pour répondre à vos attentes et vous prie d'accepter, Monsieur, mes sincères salutations.

Stéphanie LOUREIRO
Responsable Service Prestations

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-519 du 6 mai 1962 relative à l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 62-519 du 6 mai 1962 relative à l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 62-519 du 6 mai 1962 relative à l'accès à l'information.

05/10/2020 à 10: